



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caribéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF
Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98 Email : football.guyane@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Réunion du mardi 27 décembre 2022

Présents :

BAFAU Marcel, **DANGLADES** Max, **CLAU** Gilles, **TORVIC** Fabrice, **MIDJT** Alain, **VICTORIN** Thierry, **AMARANTE-HORTH** Armide, **GOLITIN** Emané, **JEAN-MARIE** Stève, **REVOUX** Christophe, **DIMANCHE** Corine, **ADAM** Christophe (DTR)

La séance débute à 19h00.

1. Information du Président de la ligue

Football entreprise :

Une réunion s'est tenue entre certains clubs du football entreprise et le Président de la ligue de football en présence du Secrétaire Général Antoine **NELSON** et Richard **MONTGENIE**, membre de la CROC pour envisager la reprise des compétitions.

Il a été décidé un début des compétitions le week-end du 28 janvier 2023 avec 6 ou 7 clubs.

LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

DECIDE de faire un appel à candidature pour constituer la commission du football entreprise.

Yana-Doko:

Les activités de la sélection reprendront le 27 janvier 2023. (Regroupement du 27 au 29 janvier 2023).

Un autre regroupement aura lieu du 20 au 25 février 2023 ponctué de deux matchs amicaux les 23 et 25 février 2023 contre la Martinique.

Un dernier regroupement est prévu le 19 mars avec les matchs pour la qualification à la GOLD CUP le 23 mars 2023 contre la République Dominicaine et le 27 mars 2023 au Guatemala.

Déplacement du Président de Ligue

Dans le cadre de l'assemblée générale fédérale, le Président de la ligue Marcel **BAFAU** se rendra dans l'hexagone le 7 janvier 2023.

En sa qualité de membre de la commission des compétitions de la CONCACAF, il se rendra également à Miami pour une réunion de travail les 11 et 12 janvier 2023.

2. Validation du PV Comité Directeur 14/10/2022

Validé à l'unanimité des membres présents.

3. Validation du PV du bureau du Comité Directeur 04/11/202

Validé à l'unanimité des membres présents.

4. Validation du PV du bureau du Comité Directeur 09/12/202

A la majorité des membres présents (Fabrice **TORVIC** Président de l'US SINNAMARY n'a pas participé au vote).

5. Demande de prise en charge des frais de pension complète-session BEF en Guyane par les stagiaires locaux

Gilles **CLAU** n'a pas participé à la discussion ni à la décision.

Considérant la demande des stagiaires locaux (Florentin **POPIEUL**, Gilles **CLAU**, Christophe **CHERIKA**, Andral **CHARLOT**, Anthony **COMPAIN** et Laurent **VILTARD**)

Considérant que la formation aura lieu du 16 au 20 janvier 2023

Considérant que la formation aura lieu à Sinnamary

Après échanges et débats,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE à l'unanimité des membres présents, la prise en charge des frais de pension complète et d'hébergement pour un montant s'élevant à 500€ par stagiaire.

6. Affaires au niveau technique

Intervention du DTR Christophe **ADAM**

- ✓ Résultats des inter-ligues U15F

3 filles inter-ligues U15 ont fait partie de la sélection Antilles -Guyane-Tahiti encadrée par Didier **BRAS**, CTR de la Réunion (2 défaites) où Talila **SEIKA** s'est fortement distinguée. Par ailleurs elle doit visiter les installations du LOSC.

- ✓ Résultats des inter-ligues U16G/U17G

4 oppositions 3 matchs nuls et 1 victoire

Deux guyanais faisaient partie de la sélection Antilles-Guyane (encadrée par le DTR) dont un retenu pour le stage national (Marwane **EL SADDIKY**).

- ✓ 7 joueurs du CERFA ont été en essai dans des clubs professionnels. Le DTR fait remarquer les débouchés importants.
- ✓ Par ailleurs le Président de ligue fait remarquer que depuis cette saison, 50% des frais d'hébergement sont pris en charge par la FFF
- ✓ Validation du conseiller technique en charge du football en milieu scolaire : Arnaud **KLOETZLEN** qui sera en séminaire FFF du 01 au 06 janvier 2023
- ✓ Validation de la candidature des sélections de jeunes (proposition du DTR)
 - Sélection U13 : Sélectionneur Principal : Florentin **POPIEUL**- Adjoint : Roldan **CHARMON**
 - Sélection U14 : Sélectionneur Principal : Mikael **HAMON**-Adjoint : Marvin **DESMANGLES**
 - Sélection U15G : Sélectionneur Principal : Christophe **ADAM**
 - Sélection U15F : Sélectionneur Principal : Catherine **KABEL**
 - Sélection U17 : Sélectionneur Principal : Marvin **DESMANGLES**
 - Sélection U20F : Sélectionneur Principal : Ariane **ADAMI**

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de valider la proposition du DTR.

7. Validation de l'indemnité pour les encadrants des sélections de jeunes.

Proposition du DTR

- ✓ 1200 euros net annuel pour le sélectionneur
- ✓ 800 euros net annuel pour l'adjoint.

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de valider la proposition du DTR.

8. Séminaire des référents régionaux RSO (intervention Monsieur TORVIC).

Monsieur Fabrice **TORVIC** en sa qualité de membre élu, a participé du 13 au 14 octobre 2022 à Clairefontaine à un séminaire dirigé par Monsieur Mathieu **ROBERT** Membre de la FFF. Plusieurs thématiques ont été abordées sur les dérives qui sont présentes dans le milieu sportif. Le RSO est donc un interlocuteur privilégié de la ligue dans tous ces domaines en concertation avec la CRACS.

Une communication sera effectuée à destination de l'ensemble des clubs.

9. Enveloppe pour le développement de l'arbitrage

Dans le cadre du plan Performances 2024, le Comité Exécutif de la FFF a décidé d'affecter un budget exceptionnel de 1 million d'euros en faveur du développement de l'arbitrage amateur pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024. Après une large concertation, le Bureau Exécutif de la LFA a procédé à la répartition de cette première enveloppe dédiée aux territoires. Pour les ligues n'ayant pas de district, la répartition est définie dans le cadre d'enveloppes régionalisées pour lesquelles un plan de développement territorial est demandé. Ce montant régionalisé a été établi sur la base de 3 critères : le nombre de licenciés, le nombre de clubs et le nombre d'arbitres par ligue.

La dotation pour la ligue de la Guyane est de 2000€ versée en deux fois, 50% au 15 janvier 2023 et le solde le 15 avril 2023 sous réserve de la réception du plan de développement de l'arbitrage territorialisé.

Le Président de la CRA Thierry **VICTORIN**, rappelle les spécificités du territoire Guyanais qui ne sont pas prises en compte dans les critères d'attribution. Le Président de la ligue Marcel **BAFAU**, demande un argumentaire reprenant les difficultés liées à nos spécificités qu'il présentera au Président de la LFA.

10. Validation des candidatures aux commissions

- ✓ CRDE: Gregory **PREVOT**, Lewis **TOM**; Linley **BERTHIER**
- ✓ DJ: Lewis **TOM**
- ✓ CRSLC: Linley **BERTHIER**, Mario **FELIX**
- ✓ CROC: Mario **FELIX**
- ✓ CRFRDA: Muriel **HIGHT**

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE à l'unanimité des membres présents de valider les candidatures ci-dessus.

11. Questions diverses

Désignation d'un instructeur

Vu le PV de la CRDE en date du 23/11/2022,

Considérant la demande d'instruction concernant la mesure conservatoire à l'encontre du joueur **JEAN-PIERRE** Thierry licence n°2546171275,

LE COMITE DIRECTEUR

DECICE de désigner Monsieur Christophe **REVOUX** comme instructeur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 22h00.

Le Secrétaire Général Adjoint

S.JEAN-MARIE

Le Président

M. BAFAU